

ÉTUDE

*La dynamique des archives associées ou la toile archivistique institutionnelle**

Martine Cardin
Département d'histoire
Université Laval

*L*a problématique des archives associées est une préoccupation de longue date. Elle est actuellement l'objet d'une recherche menée à l'Université Laval, projet qui vise à préciser le concept de mémoire associée et à élaborer des applications archivistiques adaptées à cette notion¹.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de cette recherche. Elle présente les bases scientifiques sur lesquelles le partenariat entre les acteurs responsables de la mémoire organique et consignée institutionnelle peut s'établir. Elle s'attache davantage à cerner la problématique générale de ce partenariat plutôt qu'à définir des applications technologiques sur cette base. À cet effet, nous précisons brièvement les concepts théoriques à la base de cette recherche puis, nous mettrons en relief la dynamique de la production documentaire dans l'institution universitaire. Nous concluons sur les enjeux du partenariat entre archivistes et producteurs de fonds associés en soulignant les problèmes qui, dans le contexte actuel, rendent de plus en plus nécessaire le recours à l'expertise conseil des archivistes professionnels.

LES ASSISES THÉORIQUES

On ne peut pas parler d'archives associées à la mémoire institutionnelle sans présenter le cadre théorique sur lequel repose une telle problématique. Il importe donc de préciser les notions d'institution, de mémoire organique et consignée et d'archives associées afin de clarifier les assises scientifiques sur lesquelles repose la présente argumentation.

* Texte modifié d'une communication présentée dans le cadre du congrès de l'AAQ *Concertation et partenariat*, à Rimouski en juin 1996.

Le système institutionnel producteur

Dans l'optique des sciences humaines et sociales, le concept d'institution est large et recouvre toute la gamme des structures d'une société. Il englobe aussi bien la langue, la famille, l'école, les hôpitaux, les syndicats, le gouvernement que les entreprises, les commerces, les associations professionnelles ou encore les clubs sportifs. Selon Charles Taylor, professeur en science politique à l'Université McGill, «nous pouvons parler d'institution chaque fois que la pratique d'une population donnée se stabilise autour de certaines formes. [...] Ces formes plus ou moins régularisées définissent différents rôles, et les membres d'une société commencent à se reconnaître dans ces rôles et s'attribuent des devoirs en conséquences». (Taylor 1990, 50-51)

Vue ainsi, l'institution apparaît comme une communauté où divers partenaires se rassemblent autour de valeurs, de pratiques et de réalités communes. Ce faisant, on ne saurait la limiter à une seule personne physique ou morale constitutive. L'institution intègre nécessairement de multiples composantes qui s'associent de façon dynamique pour former un tout solidaire. La formalisation de cette structure varie. «Les règles ou normes de la pratique peuvent être exprimées ou articulées, au lieu de rester tacites. Elles peuvent être enchâssées dans un code et imposées avec toute la force de la société entière. Ou bien les institutions peuvent être plus ou moins élaborées, comporter une diversification des rôles ou une hiérarchisation plus ou moins grande, et ainsi de suite». (Taylor 1990, 50-51) Dans une institution on retrouvera donc des individus et des groupes liés organiquement dans des structures organisationnelles qui pourront être plus ou moins organisés.

Généralement, lorsqu'elles sont un tant soit peu complexes, les institutions possèdent un organisme administratif qui a pour mission d'encadrer, mettre en valeur, structurer, bref, gouverner l'action du système. Parce que la taille de cet organisme est souvent importante et que sa structure est très formalisée, on a toutefois souvent tendance à réduire le système institutionnel à cette instance. Or, l'organisme administratif est une personne morale qui orchestre le développement du système sans pour autant le représenter dans sa totalité. Il n'est qu'une des cellules constitutives du tout institutionnel. De fait, l'État n'est pas la somme de ses ministères et de ses agences gouvernementales, il englobe tous les groupes sociaux qui l'instaurent et le légitiment. De même, une ville n'est pas une addition de services gérant un territoire, mais une communauté qui s'anime à travers la large gamme des autres instances politiques, juridiques, économiques et culturelles propres à la vie municipale. Il en va de même avec l'institution universitaire.

Si l'institution englobe toutes les cellules formelles et informelles qui participent à la performance du système, toutes les composantes institutionnelles ne sont cependant pas productrices de fonds d'archives. Archivistiquement parlant, pour être reconnu comme tel, un organisme privé ou public doit posséder «1) une identité juridique propre; 2) des attributions bien définies dans un texte officiel; 3) une position précise au sein de la hiérarchie administrative; 4) une autorité responsable avec un pouvoir de décision pour la majorité des affaires relevant de sa compétence; et 5) une organisation interne précise et connue, si sa taille le justifie». (ANQ 1991, 61; Duchéin 1977, 79-80)

L'organisme universitaire institué sur le plan administratif répond à tous les critères du producteur de fonds d'archives. Il a un nom, une mission et un territoire d'autorité, définis par sa charte et ses autres documents constitutifs. Le cadre juridique détermine aussi sa place dans la société en établissant son statut public, parapublic ou même privé. Enfin, nous connaissons bien sa structure interne : facultés, départements, écoles, directions et services de gestion.

Les professeurs, les étudiants, les associations syndicales, professionnelles et scientifiques, etc. sont également du nombre des producteurs de fonds d'archives institutionnelles. À ce titre, bien qu'il soit rattaché à une université en particulier, le professeur est plus qu'une créature d'un organisme administratif. Les principes de collégialité et de liberté scientifique inhérents à son action en font une instance à la fois autonome et partie prenante dans l'établissement et le développement de l'institution. (Cardin 1995) Sur le plan individuel, le professeur répond parfaitement à la norme archivistique précédemment citée. Dès son embauche, il a un titre, un rang, un statut dans l'institution. Il possède une autonomie de fonctionnement réelle en matière d'enseignement et de recherche ainsi que de rayonnement. En effet, le professeur est titulaire de cours, ses subventions de recherche lui sont accordées à titre nominal, quant à son rayonnement, il est basé sur sa participation personnelle et sa renommée dans les milieux scientifiques. Rien de surprenant ou d'anormal à ce que les productions documentaires des professeurs aient été jusqu'à présent reconnues comme des fonds d'archives privés dans les dépôts universitaires.

En définitive, l'organisme administratif n'est pas l'unique producteur d'archives de l'université. Au contraire, le système institutionnel en compte plusieurs. Si, pour notre part, nous nous intéressons plus particulièrement au cas des professeurs, il faut souligner que les autres composantes productrices d'archives influencent aussi la dynamique. Tous entrent en relation pour générer ce que nous appelons la mémoire organique et consignée institutionnelle.

La mémoire organique et consignée

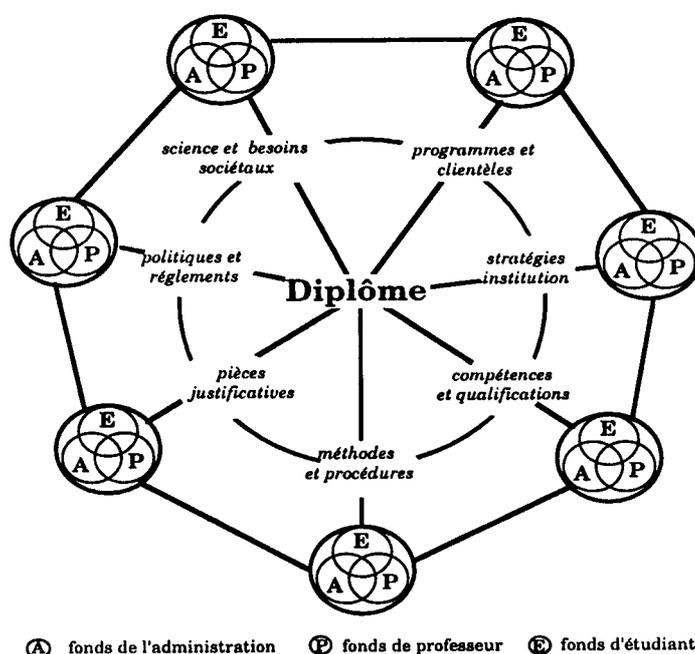
La mémoire organique et consignée est constituée des ensembles documentaires générés dans le cours des activités institutionnelles. Elle fournit les références nécessaires à la vie et au progrès de ses producteurs et résulte du travail dynamique entre trois systèmes mémoriels : celui de la preuve, celui de l'information et celui du témoignage².

La mémoire coutumière permet à l'institution d'établir et de structurer sa réalité dans le temps, dans l'espace et dans le système social. Conservatoire de preuves, elle est généralement la première à apparaître dans le cycle mémoriel des organisations. C'est elle qui compte, mesure, nomme, régleme, normalise la réalité. Parallèlement, la mémoire pragmatique permet à l'institution d'agir et de répondre à ses besoins vitaux. Elle constitue le cadre de référence dans lequel le processus informationnel s'alimente puis retourne les informations traitées afin qu'elles soient aménagées et à nouveau mémorisées par le système. Elle apparaît dès que le fonctionnement administratif de l'organisme est un peu plus complexe. Enfin, la mémoire expressive permet à l'institution de concevoir sa mission, sa raison d'être, ses valeurs et ses principes. Livrant des témoignages historiques, elle n'apparaît que lorsque les

porteurs de mémoire vivants s'éloignent suffisamment de la structure institutionnelle. Elle est celle qui valorise, qualifie, commémore le groupe³.

Ces cadres référentiels s'assemblent et se combinent pour former la mémoire organique et consignée d'un producteur. Celle-ci est un ensemble organique, un tout irréductible, qui assure l'authenticité des documents. Cette organicité de la mémoire consignée peut être illustrée par l'exemple du diplôme. Ainsi, ce document a un sens parce qu'il s'insère dans un circuit⁴ documentaire cohérent (*voir figure*).

LES LIENS ORGANIQUES DU DIPLÔME DANS LA MÉMOIRE CONSIGNÉE UNIVERSITAIRE



Le diplôme est jugé authentique parce qu'il se fonde sur des pièces justificatives qui prouvent que son détenteur a rencontré toutes les exigences de son programme de formation. À leur tour, ces pièces justificatives sont fiables parce qu'elles s'appuient sur des documents qui font état des méthodes pédagogiques et des procédures d'évaluation des activités de formation suivies. La crédibilité de ces pratiques repose quant à elle sur l'expertise de ceux qui les mettent en œuvre dans l'organisation. Cette compétence est vérifiable dans les dossiers d'embauche des professeurs et les documents témoignant de leurs réalisations scientifiques. Dans la mesure où l'engagement des experts se fait en tenant compte des besoins des programmes, les dossiers les concernant n'auront de signification que s'ils sont mis en perspective avec les documents relatifs aux objectifs, aux contenus et aux clientèles des programmes. Or, la portée et le contenu de ces documents évoluent de concert avec les documents d'orientations stratégi-

ques institutionnelles. Ces derniers permettent à l'institution d'actualiser ses pratiques en regard des besoins de la société. Ils sont élaborés à partir des informations détenues à cet égard par l'organisation. Ces mêmes besoins sociaux conditionnent le cadre législatif auquel l'organisme se soumet. Il s'ensuit une réglementation des études qui exige la production de pièces justificatives, qui cautionneront les pratiques institutionnelles.

Bien que cet exemple ne traduise pas toute la complexité et la variété des liens organiques pouvant exister dans la mémoire consignée d'une institution, il permet néanmoins de constater que les documents y sont en résonance constante les uns avec les autres. En outre, comme c'est le cas pour la mémoire humaine, un même référent peut avoir simultanément plusieurs valeurs et être partagé par les diverses personnes qui composent le circuit. Un diplôme pourra être un témoignage significatif pour un professeur, un instrument de gestion pour un administrateur et une preuve de compétence pour un étudiant⁵.

L'exercice permet aussi de voir que la mémoire ne loge pas seulement dans la production documentaire de l'organisme administratif. En effet, les autres membres de l'institution détiennent une part de la documentation. Par exemple, le détail des méthodes et des procédures d'évaluation demeurera en grande partie dans les fonds des professeurs ou des chargés de cours. De même, certaines pièces justificatives telles que les travaux reviendront aux étudiants une fois corrigés par le professeur. En fait, chaque pôle de résonance est en lui-même un circuit qui met en relation les fonds de l'organisme administratif, du professeur et de l'étudiant.

On comprend dès lors toute l'importance de préserver l'intégrité du cadre référentiel. Il s'agit là d'un principe que les archivistes connaissent d'ailleurs depuis longtemps puisqu'il est à la base du principe fondamental de respect de la provenance. On comprend aussi l'intérêt d'approfondir la dynamique des fonds associés dans la constitution de la mémoire d'une institution. En effet, une analyse des points d'ancrage des circuits documentaires permettrait à l'archiviste de naviguer dans l'hypertexte des mémoires individuelles et de mettre en relief la toile archivistique dans une institution.

Les archives associées

Afin de constituer la mémoire organique et consignée de leur institution, les archivistes sélectionnent et conservent des ensembles documentaires. Ceux produits par l'organisme administratif reçoivent le titre d'archives institutionnelles et les autres sont appelés archives non institutionnelles lorsqu'ils sont acquis par le dépôt. Ces fonds se regroupent dans une unité archivistique de niveau supérieur dans lequel la mémoire organique et consignée institutionnelle se cristallise.

D'aucuns reconnaîtront que la notion de fonds d'archives associés n'est pas une nouveauté en archivistique. En effet, le concept existe depuis longtemps dans les dépôts. On désigne sous ce terme les fonds non institutionnels dont la provenance est en liens étroits et privilégiés avec un organisme administratif. Les fonds des professeurs, des députés ou encore des conseillers municipaux sont de ce nombre. Acquis la plupart du temps lors de la retraite ou du décès de l'individu, ils sont cependant exclusivement définis dans le champ des archives historiques.

La présente proposition scientifique est que les fonds d'archives produits par toutes les composantes d'une institution sont virtuellement associés dès leur création dans une large mémoire institutionnelle. Il ne saurait en être autrement puisque les archives reflètent leurs producteurs. Or, la vie communautaire présuppose l'échange et le partage d'information. Elle induit la création documentaire conjointe et exige que toutes les cellules communiquent entre elles et se rendent des comptes. Une masse documentaire officielle est ainsi créée afin de constituer un patrimoine commun dont un organisme administratif a généralement la garde. En marge de ce bien communautaire, les composantes productrices de fonds dans l'institution constituent leur propre mémoire afin de répondre à leurs besoins coutumiers, pragmatiques et expressifs spécifiques.

Les composantes créent ainsi des fonds autonomes qui leur appartiennent en propre. Bien que spécifiques, ces mémoires individuelles restent solidaires puisque leurs créateurs s'intègrent dans un système qui donne sens à leurs activités génératrices de documents. En d'autres termes, les producteurs ne peuvent se concevoir en dehors de la communauté qu'ils forment avec leurs partenaires et il en va de même de leur production documentaire. Une analogie avec la poupée russe illustre bien le concept.

Ces petites poupées semblables et différentes à la fois, faites de hiérarchie et d'emboîtement, dont la plus grande ne pourrait exister sans la plus petite mais où chacune conserve son individualité dans la spécificité de sa forme, ces poupées russes, bref offrent matière à penser l'organisation comme objet construit en processus dynamique où chaque acteur a un rôle...mais qui ne peut s'accomplir sans les autres.

Ainsi, la mémoire organique et consignée du système institutionnel serait comme une poupée russe: un ensemble cohérent partageant des traits communs, composé de plusieurs unités autonomes mais en même temps dépendantes des autres pour donner une signification à ses documents.

L'EXEMPLE DES FONDS DE PROFESSEURS

Il est possible de cerner la dynamique entre des fonds associés dans la mémoire institutionnelle en observant la synergie existant entre les archives des professeurs et les fonds ou groupe de fonds de l'organisme administratif. Une analyse rapide des finalités coutumières, pragmatiques et expressives de leur production documentaire permet de cerner comment la mémoire consignée de chacun répond à des besoins spécifiques tout en s'associant à un plus large ensemble.

La mémoire coutumière

La mémoire coutumière contribue à l'institutionnalisation du groupe en retenant ses normes et les preuves du respect de ces normes. Elle s'articule autour des droits et des responsabilités des acteurs ainsi qu'autour de l'établissement du cadre de l'action de chacun.

Les droits et les responsabilités sont liés à des normes en matière de qualifications et de compétences. À cet égard, le patrimoine communautaire renferme l'ensemble des dispositions juridiques auxquelles tous sont soumis dans l'institution. Les politiques, les réglementations, les conventions collectives, les normes du travail, etc.

définissent le statut des individus, les conditions d'accès à un poste, les critères d'habilitation permettant d'exercer des tâches, les bases de l'évaluation et, le cas échéant, les sanctions ou les promotions qui en découlent. Le patrimoine retient ces règles ainsi que les documents synthèses, produits de parts et d'autres, qui rendent compte du respect de ces dispositions. On y retrouve par exemple le dossier personnel du professeur où sont déposées des pièces telles que son contrat d'engagement, les sommaires administratifs relatifs à sa rémunération et à ses avantages sociaux, ses rapports d'activités annuels, ses évaluations, les griefs et les médiations syndicales le concernant, etc.

De plus, le patrimoine communautaire renferme les dispositions établissant les cadres de l'action des agents universitaires. Il consigne les politiques qui encadrent la recherche et garde en mémoire les ententes contractuelles avec les organismes subventionnaires. De même, il veille à la conservation des documents officiels qui normalisent les activités de formation : règlements des études, programmes de cours, syllabus, système de notation, etc. Enfin, il mémorise les modalités de rayonnement permettant aux agents d'agir à l'extérieur du système universitaire.

En marge de cette mémoire collective, chacun se dote d'un cadre de référence individuel afin de consolider ses propres droits et responsabilités et préciser le cadre de l'action de son champ de compétence exclusif. Conséquemment, la mémoire coutumière de l'organisme administratif se fonde sur ses mandats de gestion et de services à la communauté alors que celle du professeur s'axe autour de ses fonctions d'enseignement, de recherche et de rayonnement universitaire.

La mémoire coutumière de l'organisme administratif renferme les documents qui cautionnent l'intervention de ses unités et attestent la qualité de leur travail. À ce titre, cette mémoire retient les procédures et les preuves afférentes à l'encadrement administratif des professeurs comme ressources humaines, comme chercheurs et comme enseignants. Elle conserve les pièces justificatives issues de la gestion du personnel : tables et calculs actuariels, correspondance avec les représentants des intérêts individuels : syndicat, compagnies d'assurances, corporations professionnelles, ministères, etc. Elle retient les documents résultant du soutien aux activités de recherche : états financiers des subventions, engagement d'étudiants ou de professionnels dans des projets, etc. Il en va de même sur le plan de l'enseignement où la mémoire des agents administratifs fait état de leurs interventions dans les programmes d'études : attribution de charges de cours, gestion de la photocopie, aide financière aux étudiants, animations départementales, enrichissement des collections de la bibliothèque et des archives, etc.

La mémoire coutumière du professeur étoffe le curriculum vitae de l'individu. Le professeur conserve des archives sur ses compétences et ses qualifications afin de fonder ses prétentions tout au long de sa carrière. Il garde des traces sur l'évaluation de ses travaux par ses pairs, l'appréciation de son enseignement par les étudiants, la reconnaissance de contribution scientifique par son milieu, etc. Par sa mémoire coutumière, il dispose des pièces justificatives nécessaires pour défendre son statut, demander une promotion, obtenir une subvention, justifier son habilitation scientifique, etc. Par ailleurs, cette mémoire consignée permet au professeur d'établir sur des bases solides ses actions scientifiques et pédagogiques. Elle consolide les rapports financiers et les publications qu'il verse au patrimoine communautaire. Les protocoles, les analy-

ses, les notes et les résultats de recherche sont en effet autant de documents qui fondent ses travaux et prouvent leur rigueur méthodologique. La mémoire consignée agit de la même façon quant au cadre de l'action pédagogique. En tant qu'enseignant, le professeur conserve des traces du processus par lequel il transmet des principes scientifiques à ses étudiants. Il constitue ainsi un ensemble d'informations consignées indispensables pour assurer la crédibilité de sa pratique. Cette conservation est d'autant plus nécessaire, qu'advenant une demande de révision d'une note, il lui appartiendra de justifier son évaluation.

En définitive, l'organisme administratif et les professeurs créent et conservent sur des bases individuelles et communautaires des documents qui établissent l'université. Les mémoires qu'ils constituent participent activement à l'identification des acteurs, à la formalisation de leurs actions et à la régulation de leurs opérations. À cet égard, le patrimoine consigné communautaire retient les règles officielles alors que les mémoires des différents associés précisent la façon de concevoir et d'appliquer spécifiquement ces règles. À ce sujet, dans sa machine à faire le droit, Jean Goulet démontre l'importance des acteurs qui, par leurs interprétations, résistances où déviations aux normes officielles, contribuent à la définition et à l'actualisation de ces mêmes normes. Il apparaît dès lors impossible de concevoir le système universitaire ou de le corriger sans mettre en relation tous les cadres de références de sa mémoire coutumière.

La mémoire pragmatique

La mémoire pragmatique fournit les références nécessaires à la réalisation dans le présent des façons d'être, de paraître et d'agir d'un groupe. Elle permet aux membres d'une institution d'acquérir les compétences nécessaires au développement de leur système et augmente les capacités de réalisation des activités spécifiques à la mission institutionnelle. Conséquemment, la mémoire pragmatique de l'institution universitaire est principalement liée à sa performance scientifique et pédagogique.

Le patrimoine communautaire englobe les documents qui instrumentent les capacités d'action de la structure institutionnelle en matière d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Son importance est variable selon les champs d'activité institutionnelle. Ainsi, la masse documentaire est moins volumineuse sur le plan de la recherche et du rayonnement car l'université ne peut pas être très coercitive sans entraver la liberté scientifique et l'innovation. En conséquence, elle laisse le leadership à des organismes scientifiques parallèles qui fonctionnent sous un mode collégial. Par ses évaluations des travaux de ses membres, la communauté des chercheurs dans un domaine scientifique oriente et dirige la performance des activités de recherche. Dans cette perspective, la mémoire pragmatique de la recherche loge en grande partie dans les institutions des milieux scientifiques associés, par le biais des professeurs, aux institutions universitaires. Conséquemment, le patrimoine communautaire relatif aux capacités de recherche dans une université sera surtout constitué de documents destinés à fournir un support administratif aux chercheurs et à coordonner leurs relations dans les réseaux du monde scientifique.

Il en va différemment sur le plan de l'enseignement car les institutions universitaires contrôlent davantage ce secteur d'activité. Le patrimoine communautaire re-

groupe les outils de référence qui informent les agents institutionnels sur les caractéristiques des programmes de formation auxquels ils participent dans la structure : annuaires, répertoires, brochures, fascicules, guides d'études, matériel pédagogique, cahiers d'exercices, guides méthodologiques, etc. Il comprend aussi des formulaires qui structurent la mise en œuvre de ces activités : liste d'étudiants, liste de résultats, horaire des cours, calendrier du trimestre, etc. Les dossiers des étudiants prennent également place dans cet ensemble quoique de manière moins importante que par le passé. En effet, le rôle pragmatique de ces dossiers s'est atténué avec les législations en matière de protection de la vie privée et le développement des systèmes d'information informatisés. Un nouveau type documentaire, la banque de données, s'est développé afin de combler les besoins pratiques des agents de formation.

En marge de ce patrimoine communautaire, les différentes composantes institutionnelles constituent leur propre mémoire pragmatique consignée. Ces dernières ont pour but d'instrumenter leurs pratiques respectives quant aux activités de recherche et d'enseignement. Celle de l'organisme administratif a pour but d'améliorer la performance de gestion de ces activités tandis que celle du professeur vise à faciliter leur exécution.

La mémoire pragmatique de l'organisme administratif regroupe, d'une part, les documents qui accompagnent les activités de support à la recherche : gérance des subventions professorales, accréditation des centres de recherche, assistance auprès des milieux scientifiques, promotion auprès des bailleurs de fonds, etc. D'autre part, cette mémoire intègre les documents relatifs à la gestion des activités de formation. Il s'agit d'une documentation produite par les unités responsables des ressources matérielles et financières allouées aux programmes d'études (facultés, départements, écoles) ou encore issue des unités ayant un mandat de support aux activités de formation (bibliothèques, services audiovisuels, etc.). Elle émane également de la gestion de la vie étudiante tant aux plans académique (admission, registraire, équivalence, etc.) que social (résidences, services, etc.). Les documents, souvent très formalisés et de plus en plus informatisés, renferment une masse importante de données chiffrées et factuelles qui informent les gestionnaires sur la performance institutionnelle : statistiques d'inscription, ratio professeur / étudiants, profil des clientèles, etc.

De son côté, la mémoire pragmatique du professeur alimente les activités d'exécution de la recherche et de l'enseignement. Elle provient des processus de saisie, de traitement et de communication des données scientifiques selon divers modes, auxquels s'ajoutent les documents issus du rayonnement dans le milieu scientifique. Sur le plan de la recherche, cette mémoire regroupe des fichiers, des questionnaires d'enquête, des analyses et des synthèses, etc. Ces documents supportent la production d'articles, de livres, de textes de conférences, etc. du professeur. L'acquisition de ces publications permet aux bibliothèques universitaires de conserver une partie de la mémoire du professeur. Il faudra cependant être attentif car les nouvelles technologies de l'information modifient actuellement la stratégie de diffusion des résultats de recherche. Par ailleurs, la mémoire professorale instrumente la démarche pédagogique. C'est là que l'on retrouve les notes de cours, les exercices pratiques, les instruments d'évaluation, etc. Elle renferme aussi une abondante documentation servant à la préparation des cours : articles, fiches de lecture, bibliographies, états de questions, etc. Les archi-

vistes ont parfois tendance à réduire la mémoire pragmatique du professeur aux seules notes de cours manuscrites. Pourtant, ces dernières ne sont pas des livres mais des archives, elles ne sont donc pas complètes en elles-mêmes. De fait, les notes de cours évoluent avec l'enseignant, les étudiants et le développement de la discipline. De plus, leurs relations avec la production de la recherche sont étroites.

La mémoire pragmatique du professeur contient aussi des documents accumulés dans le cadre de ses activités de participation à l'administration universitaire. Une grande part de ces documents sont des copies de documents versés dans les instances d'encadrement responsables. Une certaine proportion d'originaux demeure toutefois dans le bureau du professeur tout simplement parce que personne n'en veut. Il s'agit notamment de documents tels que de la correspondance générale, des questionnaires d'enquête, des demandes d'information, etc.

En définitive, les composantes universitaires alimentent chacune à leur façon la mémoire consignée pragmatique de l'institution. Celle-ci constitue un large cadre de référence pragmatique qui permet à l'institution de s'animer et de remplir son rôle social. Elle alimente le système de pilotage et de conduite managériale et permet notamment à la haute administration de décider des orientations politiques institutionnelles. À cet effet, des spécialistes des systèmes d'information organisationnels affirment que la dynamique d'un système ne peut se concevoir sans considérer l'influence de tous les intervenants car la légitimité de chacun conditionne l'action systémique. En d'autres termes, l'action institutionnelle se formalise dans la médiation de ce que chacun veut faire. On comprend dès lors toute l'importance que peut revêtir la mémoire pragmatique.

La mémoire expressive

La mémoire expressive fournit les références nécessaires à la conceptualisation et à la représentation des façons d'être, de paraître et d'agir d'un groupe. Elle permet à l'institution de posséder une certaine conscience d'elle-même. Elle fait référence aux représentations collectives, à l'histoire, à la tradition. De toutes les fonctions mémorielles des archives, il s'agit sans aucun doute de la plus connue, bien que souvent elle soit définie de manière passéiste ou restrictive.

Dans les universités, certaines unités administratives ont pour mandat de constituer et de préserver le patrimoine expressif communautaire. Les archives, la bibliothèque et le musée sont notamment des unités qui veillent à mémoriser l'information dans l'organisation universitaire. C'est dans cette perspective que les archivistes universitaires procèdent à la sélection et à la conservation de documents historiques provenant de la structure institutionnelle. Ils créent un dépôt rassemblant dans un tout organique cohérent des archives issues de l'organisme administratif et des différents partenaires associés. Ils formalisent ainsi le patrimoine communautaire expressif institutionnel.

Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'existe pas de mémoire expressive spécifique aux diverses composantes institutionnelles. Celle de l'organisme administratif permet d'inscrire ses pratiques dans la durée avec force et cohérence. De son côté, la

mémoire du professeur illustre le cheminement de sa carrière, explique son projet scientifique, ses choix, ses cohérences, son parcours professionnel.

Le problème est que ces mémoires sont souvent composées d'informations plus informelles, véhiculées par d'autres modes d'expression que la consignation. En somme, la mémoire expressive propre à chacun procède souvent beaucoup plus de l'oral que de l'écrit. Les traditions qui encadrent la sociabilité et le sentiment d'appartenance, les anecdotes, les superstitions, etc. sont autant d'éléments qui la composent. Le récit de pratique s'avère donc un moyen de ne pas perdre cette mémoire ou du moins de la retrouver. S'ouvre ici toute la problématique des entreprises de création de mémoire orale dans une culture universitaire largement implicite.

LES ENJEUX DU PARTENARIAT

L'institution universitaire a besoin plus que jamais d'une mémoire qui comble ses besoins coutumiers, pragmatiques et expressifs. À cet égard, il importe de se préoccuper de l'aspect coutumier car on assiste actuellement, non seulement à l'université mais à l'échelle de la société, à un processus de renouvellement des effectifs professionnels. Les retraites massives auront très certainement des effets importants sur la mémoire. Elles contribueront à faire oublier certains éléments fondamentaux pour les nouveaux arrivants⁶.

De plus, à un moment où l'on assiste au questionnement de la mission des institutions dans la société québécoise, il faut se préoccuper de préserver l'efficacité de la mémoire pragmatique. Cette mémoire des processus est indispensable pour corriger la trajectoire institutionnelle, pour redéfinir son rôle, sa mission, ses fonctions. Pendant longtemps, seul l'organisme administratif a eu besoin des services archivistiques professionnels pour gérer cette mémoire consignée. Ce faisant, les archivistes se sont peu préoccupés de la gestion des archives des autres composantes du système. Or, le contexte a changé. Des producteurs tels que les professeurs n'ont pas échappé à la révolution de l'information et la masse documentaire qu'ils génèrent devient de plus en plus difficile à maîtriser. À cet égard, l'archiviste peut et doit leur donner un soutien professionnel.

Il importe enfin de revoir l'aspect expressif car le besoin de mémoire historique risque de se faire sentir sous peu. On ne peut pas actualiser une institution si elle ne possède pas ce que Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, a appelé une mémoire des finalités. L'acquisition de fonds associés dans les dépôts d'archives se justifie en ce sens. Dans un contexte de compressions budgétaires, il ne faudrait donc pas trop sous-évaluer l'importance de ces mémoires et supprimer les investissements institutionnels à cet égard.

À défaut d'acquérir ces fonds, l'archiviste pourrait être tenté d'appliquer des mesures bureaucratiques et demander aux professeurs de remplir plus de formulaires, de dossiers, de pièces justificatives pour garder des traces de leurs activités. Mais un tel exercice serait peu concluant. Même si bien des documents se retrouvent dans le patrimoine communautaire, beaucoup sont destinés à demeurer dans une mémoire individuelle associée. De plus, même s'il le voulait, le professeur ne dispose pas d'un support bureaucratique suffisant pour une telle entreprise. Cela irait en outre contre les

principes archivistiques. En effet, le travail ne consiste-t-il pas à capitaliser sur la mémoire que l'on a déjà et d'œuvrer à améliorer sa performance? En considérant les professeurs comme des associés institutionnels et en prenant le leadership de l'expertise conseil, les archivistes universitaires travailleraient dans le même sens que les politiques gouvernementales privilégiant le partenariat avec le milieu.

Martine Cardin est professeure d'archivistique au Département d'histoire de l'Université Laval.

NOTES

1. Voir à ce sujet : M. Cardin. 1994. «Les archives des professionnels à l'emploi d'une institution : archives privées ou archives institutionnelles?» *Actes du XXII^e Congrès de l'AAQ*, Québec: AAQ, 153-155 et «Mémoire de l'université ou de l'universitaire : les fonds d'archives de professeur». In Jacques Mathieu (dir.). 1995. *La mémoire dans la culture*. Québec: PUL, 274-287.
2. Pour une présentation détaillée du concept de mémoire organique et consignée et sur le cycle mémoriel voir: M. Cardin. *Archivistique : information, organisation, mémoire. L'exemple du Mouvement coopératif Desjardins 1900-1990*. Sillery. Septentrion. 1995. 443 p.
3. La présente terminologie diffère de celle adoptée jusqu'à présent dans nos travaux. Elle se base sur les travaux de l'ethnologue Jean Duberger, pour qui les pratiques culturelles se définissent en trois champs distincts mais interreliés : pragmatique, coutumier et expressif. Le champ pragmatique est le lieu de réponse aux besoins innés ou acquis; le champ coutumier est le lieu où les structures sociales s'établissent dans le temps et dans l'espace; le champ expressif est, quant à lui, le lieu où se conçoivent les intentions et les convictions des individus. (Duberger 1994)
4. Abraham Moles définit le circuit comme un cycle comprenant quatre types de processeurs d'information ou maillons (l'émission, le codage, la réception et la réaction à l'égard du message) reliés par un graphe de communication varié.
5. Pour une discussion sur les valeurs voir : *Les valeurs archivistiques*, Actes du colloque organisé par les programmes d'archivistique et la Division des archives de l'Université Laval, 11 novembre 1993. Québec: Université Laval. 1994.
6. Récemment, les constats d'une table ronde sur les besoins des professeurs en début de carrière ont clairement fait ressortir le besoin de mémoire du groupe.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (ANQ). 1991. *Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec*. Quatrième édition revue et corrigée. Québec.
- CARDIN, Martine. 1994. Les archives des professionnels à l'emploi d'une institution: archives privées ou archives institutionnelles?. In *Actes du XXII^e Congrès de l'AAQ*. Québec: AAQ.
- CARDIN, Martine. 1995. Mémoire de l'université ou de l'universitaire: les fonds d'archives de professeur. In *La mémoire dans la culture*, sous la direction de Jacques Mathieu. Québec: PUL.
- CARDIN, Martine. 1995. *Archivistique: information, organisation, mémoire. L'exemple du Mouvement coopératif Desjardins 1900-1990*. Sillery: Septentrion.
- DUBERGER, Jean. 1994. Pratiques culturelles et fonctions urbaines. *Folklore canadien. Ethnologie urbaine* 16, n° 1: 21-41.
- DUCHEIN, Michel. 1977. Le respect des fonds en archivistique. Principes théoriques et problèmes pratiques, *La Gazette des archives* 97: 71-96.
- GOULET Jean. 1987. *La machine à faire le droit*. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- PARENT, Diane. 1994. *Le lien information-communication-organisation: une analyse en images*. In *Les valeurs archivistiques*. Actes du colloque organisé par les programmes d'archivistique et la Division des archives de l'Université Laval, 11 novembre 1993. Québec: Université Laval.
- ROY, Vital, Maurice LANDRY et Claude BANVILLE. 1996. Les systèmes informatiques comme aboutissement d'un processus politique soumis à l'obligation de légitimité. In *Entre l'éthique et le juridique: l'accès aux renseignements personnels*. Actes du colloque organisé par les programmes d'archivistique et la Division des archives de l'Université Laval. Québec: Université Laval.
- TAYLOR, Charles. 1990. Les institutions dans la vie nationale. In *Les institutions québécoises, leur rôle, leur avenir*. Colloque du cinquantième anniversaire de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, sous la direction de Vincent Lemieux. Québec: PUL.